

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire Du 20 Mai 2016

Comité Paralympique et Sportif Français
42 rue Louis Lumière - 75020 PARIS

Etaient présents :

Les représentants des fédérations membres : Jacques Astrou (FF Basket ball), Jean-Michel Buniet (FF Triathlon), Charles Gandia (FF Golf), Cathy Gastou (FF Cyclisme), Thérèse Jourda (FF Voile), Daniel Koechlin (FF Canoë-kayak), Gérard Masson (FF Handisport), Tom Nagel (FF Baseball softball), Dominique Ohlmann (FF Tir à l'arc), Juliette Pumain (FF Natation), Alain Sapience (FF Taekwondo), André de St Martin (FF Tennis), Marc Truffaut (FF Sport Adapté)

Nombre de voix de l'ensemble des membres : 80

Nombre de voix des membres présents : 65

Ainsi que les membres du Conseil d'Administration : Emmanuelle Assmann, Laurent Allard, Yves Foucault

Et Bénédicte Normand - déléguée générale du CPSF, Raphaële Sablayrolles Terquem - commissaire aux comptes, Arnaud Dezitter – secrétaire général du CNDS

1/ Accueil de la Présidente Emmanuelle ASSMANN

La présidente salue l'ensemble des personnes présentes (représentants des fédérations et membres du CA) et les remercie de leur présence.

Elle introduit l'assemblée avec les enjeux à venir pour le CPSF :

- Constitution et supervision d'une délégation française aux Jeux Paralympiques de Rio tournée vers la performance. La concurrence au niveau international est de plus en plus forte et il est important que le CPSF, en lien avec les fédérations constitutives de la délégation, montre que le mouvement paralympique développe une culture de haut niveau.
- Relever le défi de la médiatisation et des plus de 100h de direct proposées par France TV
- Développement d'une identité paralympique partagée par les athlètes, l'encadrement, les partenaires du CPSF
- Prise en compte du projet paralympique dans le concept et la candidature de Paris aux Jeux de 2024. Le CPSF est membre fondateur du GIP pleinement investi dans la candidature, tant au niveau politique (représentants des fédérations spécifiques et historiques au CA), technique qu'au niveau des athlètes. L'enjeu de valorisation du mouvement et de la diversité est fort.
- Garantir, en lien avec les fédérations spécifiques, une pratique équitable et en toute sécurité de tous les pratiquants en situation de handicap. Cet enjeu est particulièrement important dans le travail effectué avec la direction des sports autour de la délégation ministérielle concernant le public en situation de handicap. Le CPSF a en effet été concerté sur les critères d'évaluation des demandes de délégation et sera consulté au moment des décisions en fin d'année 2016.

2/ Approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2015

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3/ Rapport moral et d'activités 2015

Cette année 2015, post Sotchi et pré Rio, a permis au Comité Paralympique et Sportif Français de consolider sa place d'acteur plein et entier de la vie sportive française et international.

Sa reconnaissance législative a largement légitimé son action et le CPSF, en cette année 2015, s'est organisé pour porter un message et donner une ambition à tous les acteurs du mouvement paralympique : promouvoir la capacité plutôt que le handicap et ne laisser aucun talent inexploité.

Par cette orientation le CPSF a contribué à alimenter la réflexion sur l'organisation du sport pour les personnes en situation de handicap. Elle questionne non seulement l'accessibilité actuelle des infrastructures et des offres de pratique (éducateurs formés, pratique adaptée) en France mais elle sous-tend également la motion présentée à l'AG de l'IPC visant à soutenir la pratique à haut niveau des sportifs en situation de « handicap lourd ».

Au-delà de la montée en puissance de l'organisation de la délégation française à Rio, l'année a été marquée par deux événements majeurs qui ont largement impacté les missions du CPSF : la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et l'organisation au musée national du sport du 1^{er} regroupement paralympique regroupant une trentaine de médaillés mondiaux et l'encadrement des 5 fédérations préparant RIO.

Détermination, inspiration, équité sont les valeurs fondatrices de la culture paralympique. Chacun peut s'y reconnaître et des événements comme ce regroupement ou la cérémonie de remise des insignes de chevalier de la légion d'honneur à Emmanuelle Assmann ont été des occasions uniques de les faire vivre.

L'an passé, la dichotomie existant entre l'ampleur des missions du CPSF et sa réalité organisationnelle avait été pointée.

En 2015 le comité a su, dans un environnement complexe, poser les bases d'une évolution structurelle à venir. 2 éléments semblent pouvoir impacter le fonctionnement du CPSF et lui donner les moyens d'une action de coordination d'envergure :

- l'attractivité de la marque CPSF et de l'équipe de France paralympique

Pour la 1^{ère} fois en 2015 le CPSF a signé un partenariat privé avec la FDJ et sa fondation d'entreprise. Ce premier partenariat ouvre des perspectives de développement non négligeables.

- la structuration du staff

Grâce au soutien de l'Etat et à l'arrivée d'un partenaire, le staff du CPSF s'est étoffé avec l'affectation d'un nouveau cadre technique d'Etat (P. Houseaux) et le recrutement en CDD d'une chargée de mission événementiel (S. Kucharski). Le comité est en capacité de répondre à un éventail de plus en plus large de missions même si les ressources humaines propres restent encore insuffisantes. Comme en 2014, le CPSF a pu compter sur le soutien de la FFH dans ce domaine.

Les membres

- Membres actifs fondateurs :
 - Fédération Française Handisport
 - Fédération Française du Sport Adapté

- Membres actifs issus du collège paralympique :
 - Fédération Française d’Aviron
 - Fédération Française de Badminton
 - Fédération Française de Canoé-kayak
 - Fédération Française de Cyclisme
 - Fédération Française d’Equitation
 - Fédération Française de Taekwondo et disciplines associées
 - Fédération Française de Tennis
 - Fédération Française Tir à l’arc
 - Fédération Française de Triathlon

- Membres associés :
 - Fédération Française de Baseball et Softball
 - Fédération Française de Basket Ball
 - Fédération Française de Golf
 - Fédération Française de Handball
 - Fédération Française de Hockey sur Glace
 - Fédération Française de Natation
 - Union Nationale du Sport Scolaire

Organiser et structurer la délégation française lors des Jeux Paralympiques
--

Jeux Paralympiques Rio 2016

En 2015 l’activité s’est concentrée autour des objectifs suivants :

- **Construire une équipe paralympique tournée vers la performance**

Suite à la publication des grands principes de sélection en novembre 2014, les 5 fédérations nationales susceptibles de qualifier des sportifs à Rio ont présenté au 1^{er} semestre 2015 leurs critères de sélection pour une validation par le comité paralympique de sélection en juin. C’est la 1^{ère} fois que les règles du jeu ont été annoncées aussi tôt.

Le CPSF a clairement affirmé sa volonté de constituer une équipe paralympique tournée vers la performance et a, dans cette perspective, incité les fédérations nationales à fixer un niveau de performance minimum dans les critères de sélection (capacité à intégrer le top 8).

Durant le 2^{ème} semestre 2015, le CPSF a commencé à avoir une meilleure visibilité des qualifications (13 quotas obtenus), notamment en sports collectifs ; 2 équipes n’ont pas réussi à se qualifier (Cecifoot, Basket fauteuil masculin).

- **Asseoir l’organisation logistique de la délégation française**

L’année 2015 a été marquée par l’organisation du 14 au 18 septembre du séminaire des chefs de mission. Cet événement constitue un temps important dans l’organisation des délégations et 4 français y ont assisté (JC. Druvert – chef de mission, B. Normand – déléguée générale CPSF, L. Allard – attaché paralympique, H. Haverland- chargée de communication).

Le transport constituait, à l’époque, un point noir de l’organisation. Le comité d’organisation et l’IPC étaient encore en négociations avec les autorités locales pour mettre en place une ligne paralympique. Cette problématique est importante et doit être anticipée.

Durant l'année 2015 le CPSF s'est attelé aux chantiers suivants : Fret bateaux et chevaux, hébergement délégation hors village, transport, commande Lacoste, directives tenues techniques, dispositif de communication (équipe constituée à partir du personnel mis à disposition par les fédérations Handisport, du sport adapté, d'aviron).

Points de vigilance : fin 2015, les négociations étaient encore en cours avec Air France et le groupe Accor pour le club France.

- **Poser les bases du programme VIP et du club France**
- **Organiser la visibilité des sportifs et du sport paralympique**

Billetterie paralympique

Le CPSF a pour la 1^{ère} fois fait le choix de ne pas gérer en direct la vente de billets.

Suite à l'appel d'offres lancé fin 2014, le CPSF a souhaité désigner 2 agences complémentaires dans leurs offres. Cette option a été difficilement acceptée par RIO qui a finalement validé la possibilité pour la France d'avoir 2 revendeurs officiels de billets. Cette orientation a nécessité un travail de coordination important.

Une campagne importante de communication a été organisée pour inciter les membres de la famille paralympique à aller à Rio supporter l'équipe de France.

Médiatisation

Des rencontres avec les dirigeants de France télévisions ont eu lieu en 2015 afin d'évoquer la diffusion des Jeux Paralympiques. Les premiers contacts ont été concluants et devraient porter la diffusion en direct à 100h. Le partenariat devrait se finaliser en 2016.

Activation des cariocas autour de la pratique des sports paralympiques

Sous l'impulsion de l'attaché olympique à Rio, Alexandre Bazire, le CPSF a collaboré, par l'activation de sportifs de haut niveau et la transmission d'images paralympiques, aux actions menées par le consulat de France au Brésil visant à mobiliser les français de Rio et les cariocas autour des Jeux. De nombreuses animations, en lien avec les écoles et les favelas, ont permis de promouvoir la capacité plutôt que le handicap et de mobiliser autour de la France paralympique.

Regroupement paralympique

Le CPSF a organisé du 23 au 26 novembre 2015 un regroupement paralympique au musée national du sport à Nice.

Une trentaine de cadres se sont retrouvés les 23 et 24 novembre afin d'échanger sur la préparation et l'organisation des Jeux paralympiques de Rio.

28 sportifs ont, du 24 au 26 novembre, pris le relais et ont commencé à construire une culture commune.

La soirée du 24 novembre a été l'occasion de mettre les médaillés mondiaux de l'année à l'honneur, de valoriser les partenaires du CPSF et de rappeler l'engagement du mouvement paralympique dans la candidature aux Jeux de 2024.

Le CPSF a également mis en avant son 1^{er} supporter, Frédéric Lopez. Par son intermédiaire, le CPSF souhaite que les sportifs paralympiques puissent être davantage médiatisés en amont de RIO : émission TV, radios, etc...

L'objectif est de donner davantage de visibilité aux sportifs et de donner envie au public de regarder les Jeux paralympiques.

Le regroupement paralympique a été un succès. Il a tout à la fois permis de mettre du lien entre les sportifs et les cadres des différentes fédérations et de mettre à l'honneur le sport paralympique.

Le CPSF envisage de renouveler régulièrement ce type de manifestation.

Faire du Comité Paralympique et Sportif Français un acteur incontournable du sport français

En 2014 le CPSF a entamé un travail important de positionnement tant auprès des acteurs du mouvement sportif que des interlocuteurs nationaux qu'ils soient publics ou privés. Sa stratégie s'articulant autour de création de contenus visant à valoriser le mouvement paralympique, d'actions de représentation, de coordination et de services aux fédérations s'est renforcée en 2015.

Le CPSF a su montrer, à travers ses prises de parole et ses actions, qu'il existait un enjeu paralympique propre autour duquel les acteurs, qu'ils soient publics ou privés, pouvaient se fédérer.

Cela s'est traduit par :

- **La reconnaissance législative du CPSF en novembre 2015**

Cette disposition, souhaitée par le ministre chargé des sports, a permis de donner une assise supplémentaire à l'action du CPSF en rappelant qu'il jouait, pour les Jeux Paralympiques, le même rôle que le CNOSF en matière de supervision de la délégation française mais également en le positionnant officiellement, au sein du mouvement sportif, comme l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions paralympiques.

- **L'adhésion du CPSF au GIP « Paris 2024 » en tant que membre fondateur** auprès du CNOSF, de la ville de Paris, de l'Etat et de la région Ile de France

Cette association du CPSF au GIP alors qu'il n'était pas en capacité d'apporter les 10M € de mise de départ montre la volonté d'associer pleinement la partie paralympique à la candidature de Paris. Cela implique toutefois de trouver des équilibres entre la volonté du CPSF de mettre en lumière les enjeux paralympiques et un processus de candidature établi par et pour le mouvement olympique. Chaque partie prenante doit être en capacité de réviser son niveau d'exigence en fonction de l'intérêt du projet.

Paris 2024 a nommé un responsable sport et intégration paralympique (L. Konstantinidis), poste inédit jusqu'à présent sur les comités de candidature.

Afin de prouver aux membres fondateurs le plein engagement du CPSF dans la candidature de Paris et fort d'un nouveau partenariat, le conseil d'administration a voté un soutien au GIP d'un montant de 10 000 € par an en 2015 et 2016.

Il est à noter que le dossier de la candidature de Paris aux Jeux de 2024 impacte énormément l'ensemble des missions du CPSF (environ 20% des journées mobilisées pour des représentations nationales)

- **La Signature d'une convention de collaboration dans le domaine du haut niveau entre l'Etat, le CNOSF et le CPSF**

Cela matérialise la place croissante accordée à l'objectif paralympique dans la définition du sport de haut niveau et confirme la volonté du mouvement paralympique d'être au service de la performance. Cette convention est l'occasion de chercher à créer des synergies et à développer des échanges de bonnes pratiques.

Les Jeux de Rio sont l'occasion d'éprouver et de construire les complémentarités et/ou synergies à construire pour permettre le rayonnement de la France.

C'est également vrai pour le pôle haut niveau du CNOSF avec qui le CPSF développe des échanges de bonnes pratiques en matière d'organisation logistique qui débouchent parfois, sur de la mutualisation.

- **La présence du CPSF au CA du CNOSF**

L'assemblée générale 2015 du CNOSF a voté cette disposition qui apparaît dorénavant dans ses statuts et qui sera mise en œuvre en 2017 à l'occasion du processus électoral devant conduire au renouvellement du CA. Il existe, de part et d'autre une volonté d'échanger et d'être complémentaires.

Les premières réunions trimestrielles entre le CNOSF et le CPSF décidées en 2014 se sont mises en place en 2015 afin d'évoquer les enjeux communs, les rôles de chacun, les mutualisations possibles (équipementier, transport, fret, etc...).

Jusqu'à la création du GIP et la mise en place par le comité de candidature Paris 2024 d'une identité propre, le CPSF s'est engagé, auprès du CNOSF, dans sa campagne de communication « je rêve des Jeux ».

- **L'augmentation du nombre de fédérations affiliées**

Alors qu'en 2014, il avait connu un léger recul du nombre de fédérations affiliées, il convient de souligner la dynamique positive dans laquelle se trouve le CPSF qui compte **18 membres** en 2015.

Le travail de valorisation des actions du CPSF et des fédérations membres commence à porter ses fruits. Avec presque **52 000 fans** sur sa page **facebook** et un trafic proche de **500 000 visiteurs** sur **son site internet**, l'audience offerte par les outils de communication du comité paralympique constitue un service et une plus-value non négligeable pour les fédérations.

En 2015, le CPSF a continué de s'organiser pour devenir un lieu de coordination et d'échanges.

Dans cette perspective, il a continué de s'impliquer dans les programmes visant à favoriser l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau : coordination du parcours athlète emploi proposée par Adecco et participation aux opérations visant à mettre en synergie sportifs et entreprises (2 en 2015), participation à la commission de recrutement des sportifs de la défense (15 postes réservés aux sportifs en situation de handicap sur la paralympiade), soutien aux opérations de l'Etat visant à développer les partenariats avec les entreprises (pacte de performance).

Le travail entrepris en 2014 autour de la révision du code de classification IPC a été poursuivi en 2015. 2 réunions ont été organisées durant le 1^{er} semestre 2015 afin d'échanger et de recueillir le point de vue des fédérations sur les propositions faites par l'IPC ainsi que sur la mise en œuvre du code au niveau national. Ces temps de travail ont été très riches et ont montré l'importance de renforcer l'animation du réseau des fédérations autour de la classification.

L'ouverture d'un poste de cadre technique placé auprès du CPSF devrait permettre de renforcer cette dimension à partir de 2016. La fiche de poste s'articule autour des missions suivantes : animer le réseau des fédérations nationales, élaborer et mettre en place une stratégie nationale de classification (formation et information des acteurs, outils d'accompagnement, etc..., identification et recrutement de classificateurs internationaux), être l'interface de l'IPC et des autres comités paralympiques nationaux.

Promouvoir la capacité plutôt que le handicap et ne laisser aucun talent inexploité

En 2015, le CPSF a réussi à faire valoir l'importance de la question paralympique dans les différents sujets de politique publique mais a également su, en se fixant une ambition, donner de la lisibilité à son action et renforcer ainsi l'adhésion des acteurs ainsi que sa position sur la scène nationale.

Avec **120 journées mobilisées pour des actions de représentation nationale**, les membres du bureau et le staff du CPSF ont eu de nombreuses occasions d'enrichir les débats et de porter un point de vue.

En 2015, le CPSF s'est organisé afin de :

- de se déplacer sur les colloques, stages et compétitions nationales des fédérations affiliées afin d'échanger sur leurs activités, la performance et leur stratégie de développement de la pratique pour les personnes en situation de handicap
- profiter de son implication sur les grands événements sportifs (Euro 2016, candidature Paris 2024) pour mettre en lumière les questions d'accessibilité et valoriser la différence.

Désignée par le président de la république pour porter les questions d'accessibilité à l'occasion de l'Euro 2016, Emmanuelle Assmann a profité de cette visibilité pour réaffirmer sa volonté de rendre le sport accessible à tous et de permettre aux personnes en situation de handicap d'être accueillies avec leurs différences non seulement dans les stades pour assister aux matchs mais également dans les clubs sportifs. Bien qu'annulée en raison des attentats du 13 novembre, un gros travail a été fait avec les fédérations handisport, du sport adapté et de football ainsi qu'avec le CNSD (centre national des sports de la défense) pour organiser une manifestation visant à montrer qu'il existait une pratique adaptée à tous les types de handicap.

Sa place d'ambassadeur a également permis à Emmanuelle Assmann de mener une action de conviction auprès des pouvoirs publics (Ministère chargé des sports, ministère chargé des personnes en situation de handicap, comité des villes de l'Euro 2016) et de l'UEFA pour dépasser les simples normes françaises d'accessibilité et avancer vers une accessibilité universelle.

Il en est de même avec la candidature de Paris aux Jeux de 2024 qui, avec l'Euro 2016, constitue un accélérateur de changements.

Le CPSF croit dans le pouvoir des événements sportifs de changer la société et son implication dans le dossier de la candidature est une façon de construire la société de demain et de porter son ambition de faire du sport le moyen de promouvoir la capacité plutôt que le handicap.

- D'utiliser sa présence dans de nombreux lieux de débats publics pour faire valoir les spécificités du mouvement paralympique.

Le CPSF participe pleinement au Conseil National du Sport (plénière + commissions excellence sportive, Valeurs et éthique du sport, CERFRES), à un certain nombre d'opérations ou de travaux portés par le ministère chargé des sports (auditions de l'inspection générale sur l'organisation du sport pour les personnes en situation de handicap, projet de loi sport, plan sport et citoyenneté, comité de pilotage du service civique, campagne contre les discriminations, fonds de soutien audiovisuel, commissions CNDS sur les équipements et les grands événements sportifs internationaux...) et celui de la Défense (Rencontres Militaires Blessures et Sport, Centre National des Sports de la Défense). Il contribue, par son expertise, aux travaux de l'INSEP ou de la direction des sports et a fait le choix, en 2015, d'adhérer au club parlementaire sport.

Le CPSF a mené en 2015 une action de représentation et de conviction importante lui permettant de porter un message et d'avoir une caisse de résonance non négligeable.

Il faut toutefois rester lucide sur l'impact immédiat de l'action du comité paralympique sur la pratique du sport par les personnes en situation de handicap. Il donne une visibilité nouvelle au sport paralympique, contribue à prendre en considération le handicap, à le valoriser et à changer le regard sur la différence mais force est de constater que certains clubs ferment encore leurs portes aux personnes en situation de handicap et/ou ne sont pas structurés (équipements, formateurs) pour les accueillir dans un environnement de qualité et sécurisé.

Il s'agit dorénavant de relever un certain nombre de défis pour rendre la pratique sportive accessible à tous et de réfléchir à la manière dont le CPSF pourrait s'organiser pour accompagner les fédérations à répondre à cet enjeu. Cela nécessite que le CPSF

réfléchisse à son organisation et aux moyens de renforcer cette mission alors même que son champ d'actions ne cesse de croître.

Renforcer la présence et l'influence française au sein des instances internationales

La majorité des commissions et des comités de l'IPC a été renouvelée en 2013 et 2014. Le nombre de français au sein des instances internationales reste par conséquent relativement stable (54 en 2015).

Cibler les lieux de pouvoir et vouloir les intégrer est important pour agir mais la stratégie mise en place et les réseaux tissés pour influencer sur les décisions constituent, au-delà d'un poste dans un bureau exécutif, l'essentiel du travail de conviction. Parvenir à piloter en réseau est un gage pour toute action de lobbying.

Une volonté de se constituer en réseau

Après s'être attaché en 2014 à répondre aux sollicitations de l'IPC et à démontrer qu'il était capable de porter un point de vue, le CPSF a cherché en 2015 à trouver les moyens de partager ses idées afin de faire levier sur les décisions.

Le CPSF a 2 enjeux forts autour desquels il souhaite peser : la valorisation de la pratique compétitive des personnes en situation de handicap sévère et la classification des sportifs.

Pour donner plus de chance à la motion présentée par le CPSF à l'assemblée générale de l'IPC sur la prise en compte des sportifs lourdement handicapés dans le programme des Jeux paralympiques, il a semblé opportun d'essayer de créer une coalition européenne. L'Europe constitue en effet le berceau du mouvement paralympique et la reconnaissance des sportifs en situation de handicap sévère y est plus largement ancrée. De plus, le président du comité paralympique européen mène à l'IPC un groupe de travail sur la pratique du sport à haut niveau pour les personnes atteintes d'un handicap lourd. Il paraissait donc opportun de profiter de l'AG de l'EPC, qui se déroulait 1 mois avant celle de l'IPC, pour présenter notre motion, repérer les pays favorables et échanger avec les pays plus mitigés.

La France a finalement retiré sa motion mais le Président de l'IPC a rappelé qu'il tiendrait compte de cette problématique dans les prises de décision à venir et de nombreux NPC ont marqué leur soutien à ce projet.

La démarche a été sensiblement la même pour essayer de peser dans les débats sur la révision du code de classification. La différence a principalement résidé dans le choix des pays constitutifs du réseau. Le CPSF s'est rapproché des pays influents en matière de classification, les anglo-saxons notamment. En plus d'un séminaire organisé par l'IPC pour échanger autour de la classification, un forum organisé pour une dizaine de comités paralympiques par le NPC Grande Bretagne a permis au CPSF de commencer à constituer son réseau et de partager ses idées. Le CPSF a identifié les chantiers à mettre en œuvre pour développer une stratégie nationale de classification mais le travail entamé reste encore embryonnaire. Ces échanges ont été l'occasion de mieux appréhender les actions menées par les autres NPC.

Le CPSF a également fait le choix d'agir sur le nombre de classificateurs internationaux afin de peser sur les décisions de classification d'une discipline et de constituer, à terme, un réseau de personnes capables de porter des messages identiques dans toutes les fédérations. La France n'en est pas encore à ce niveau d'action mais cette année encore le CPSF a soutenu financièrement la formation de 2 classificateurs internationaux (para canoé).

Parvenir à constituer un réseau est important mais pour pouvoir être efficace il est nécessaire de le nourrir et d'entretenir des relations régulières avec les différents NPC et décideurs. Dans cette perspective, le CPSF s'est efforcé en 2015 :

- de développer des liens avec les représentants français au sein de l'IPC,
- de maintenir son travail de représentation (participation aux championnats du monde de para badminton et de para aviron, construction du réseau NPC lors du séminaire des chefs de mission à Rio)
- d'organiser des temps d'échanges avec Phil Craven, président de l'IPC

Avec **45 journées mobilisées** sur des actions visant à occuper davantage la scène internationale, le CPSF a commencé à se constituer un réseau. Il conviendrait de le nourrir et de le faire vivre en développant des liens privilégiés avec des NPC ciblés et/ou en organisant des événements internationaux (ex : AG de l'IPC, para-jeux européens de la jeunesse...). Force est de constater que la structuration actuelle du CPSF constitue un frein à l'approfondissement du réseau. En dépit d'une volonté des comités paralympiques japonais et français de mettre en place une convention suite au déplacement du CPSF au Japon dans le cadre d'une visite ministérielle, cette mission s'est retrouvée noyée au milieu de toutes les autres priorités.

Pour autant et compte tenu de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, il est important que le CPSF parvienne à davantage développer un réseau en construction, quitte à prioriser certaines actions.

Remerciements

Nous remercions les membres du conseil d'administration, les membres affiliés, les partenaires du CPSF et de l'équipe de France paralympique, le CNDS et le Ministère des sports pour leur implication en faveur du développement du sport pour les personnes en situation de handicap.

4/ Vote du rapport d'activité

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

5/ Rapport financier 2015

Laurent Allard, trésorier du CPSF, présente l'ensemble des comptes à l'assemblée générale. Il précise que 2 budgets existent :

- un budget annuel de fonctionnement
- un budget pluriannuel pour la délégation française aux Jeux. Concernant Rio le budget prévisionnel est d'environ 3M € dont 1 950 000 € du CNDS.

Le réalisé de ce budget sera présenté à l'assemblée générale 2017 à l'issue des Jeux paralympiques.

Le trésorier souligne toutefois la difficulté de gestion de la subvention de l'Etat qui a été lissée sur plusieurs exercices.

Le représentant du CNDS, présent dans l'assemblée, souligne que le CNDS prend en compte cet élément et que le travail effectué se fait dans un contexte réglementé et bienveillant.

L'année 2015 n'étant pas paralympique, elle a été marquée par un fonctionnement normal auquel s'est ajouté un regroupement à Nice des médaillés aux championnats du monde 2014-2015 et d'une partie de l'encadrement pressenti pour les Jeux de Rio. L'objectif était, à quelques mois de Rio, de créer, autour d'un noyau dur, un esprit de cohésion et une culture paralympique. Ce stage a pu être organisé grâce à un effort supplémentaire du CNDS

(18 000€), de l'INSEP (15 000€) et de l'arrivée d'un nouveau partenaire officiel du CPSF : la FDJ et sa fondation.

A noter les arrivées en cours d'année, de Sophie KUCHARSKI en septembre 2015 au poste de chargée de mission (CDD) et de Pierre HOUSEAUX en octobre 2015 comme cadre technique placé auprès du CPSF.

Le budget prévisionnel a donc été actualisé en cours d'année et en définitive les dépenses effectives sont très proches des estimations (écart de + 5 336 €) soit + 1,8%.

Le résultat affiche un excédent à hauteur de + 2 756 € (soit + 0,9 % du budget) ; le trésorier propose qu'il soit affecté en report à nouveau.

6/ Lecture du rapport sur les comptes annuels de la commissaire aux comptes Mme Raphaële SABLAYROLLES - TERQUEM

La commissaire aux comptes n'émet pas de remarques particulières, elle attire cependant l'attention de l'assemblée générale sur la gestion de la subvention CNDS pluriannuelle.

7/ Approbation des comptes 2015 et affectation du résultat

L'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes 2015 du CPSF et décide d'affecter en report à nouveau l'excédent de 2756 €.

8/ Lecture du rapport spécial de la commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Après lecture du rapport spécial de la commissaire aux comptes sur les conventions réglementées les conventions sont approuvées à l'unanimité.

9/ Présentation du budget prévisionnel 2016

Le trésorier présente à l'assemblée générale le budget prévisionnel du CPSF pour l'année 2016.

L'exercice 2016 portera principalement sur la participation de la délégation Française aux Jeux Paralympiques de RIO en septembre 2016.

Le budget de fonctionnement sera relativement stable. Le trésorier précise toutefois qu'une provision de 10 000 € a été constituée sur les éventuels contentieux liés aux sélections paralympiques.

Le budget prévisionnel spécifique à RIO a fait l'objet d'une réactualisation le 10 février 2016. De nombreuses sélections sportives restent en cours et le CPSF s'emploie à négocier au mieux les conditions de logistique, de transport et de frais divers avec les différents fournisseurs nationaux ou Brésiliens. Le Club France fait l'objet d'une négociation en cours.

D'une manière générale, le trésorier précise que le financement global de la délégation n'appelle aucune alerte ou préoccupation spécifique.

Il profite de l'occasion pour attirer l'attention de l'assemblée générale sur 2 points qui lui semblent importants pour le succès de l'organisation de la délégation aux Jeux :

- utiliser la partie extra sportive du budget pour investir en vue d'un développement des partenariats. Le trésorier met en avant la nécessité de promouvoir les partenaires actuels et futurs du CPSF.

- trouver l'équilibre entre une délégation resserrée et le besoin en accréditations de l'encadrement.

10/ Vote du budget 2016 et approbation des cotisations 2017

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité. Les montants des cotisations 2017 restent identiques à ceux de 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente passe à l'assemblée générale extraordinaire proposant une modification des statuts.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale extraordinaire Du 20 Mai 2016

Les délégués présents représentent 65 voix, soit la moitié au moins des voix attribuées aux 18 fédérations membres du CPSF ; l'assemblée modifiant les statuts peut valablement délibérer.

Les modifications proposées portent sur le préambule. Le CA du CPSF avait en effet mis en avant la nécessité de rappeler à tous les adhérents les valeurs du mouvement paralympique et ses spécificités. Il est proposé d'amender le préambule dans ce sens.

Texte initial	Dispositions nouvelles	Texte consolidé
<p>Préambule</p> <p>Afin de coordonner et harmoniser leurs actions la Fédération Française Handisport (FFH) et la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA) associant la Fédération Sportive des Sourds de France (FSSF) à leur démarche, ont constitué le Comité Paralympique et Sportif Français le 23 avril 1992 (<i>appelé à l'origine « Comité Français de Liaison pour les Activités Physiques et Sportives des Personnes Handicapées - COFLAPSPH »</i>). Cette structure sera dénommée : Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) le 20 Juin 1996.</p> <p>Le CPSF est régi par les présents statuts en conformité avec les règles du Comité International Paralympique (IPC) auquel il est affilié, et dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.</p>	<p>Proposition d'ajout au préambule :</p> <p>Le Comité Paralympique et Sportif Français encourage le développement de l'offre sportive pour les personnes en situation de handicap et incite toutes les fédérations sportives françaises à participer conjointement au développement maîtrisé et durable de la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Cela implique de donner la priorité à la sécurité, la qualité d'accueil, le respect et l'épanouissement des personnes handicapées.</p> <p>L'esprit du mouvement paralympique est, en conformité avec la loi de 2005, de permettre à tous les sportifs, quels que soient leurs handicaps, la pratique et la confrontation sportive dans des conditions équitables, permettant la performance et le dépassement de soi, tout en évitant le risque de sur-handicap.</p> <p>Le Comité paralympique et sportif français est le garant de cet esprit, notamment dans le cadre de la</p>	<p>Préambule</p> <p>Afin de coordonner et harmoniser leurs actions la Fédération Française Handisport (FFH) et la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA) associant la Fédération Sportive des Sourds de France (FSSF) à leur démarche, ont constitué le Comité Paralympique et Sportif Français le 23 avril 1992 (<i>appelé à l'origine « Comité Français de Liaison pour les Activités Physiques et Sportives des Personnes Handicapées - COFLAPSPH »</i>). Cette structure sera dénommée : Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) le 20 Juin 1996.</p> <p>Le Comité Paralympique et Sportif Français encourage le développement de l'offre sportive pour les personnes en situation de handicap et incite toutes les fédérations sportives françaises à participer conjointement au développement maîtrisé et durable de la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Cela implique de donner</p>

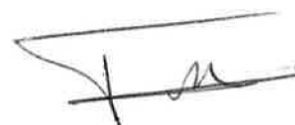
	<p>pratique compétitive. Il encourage les fédérations sportives adhérentes à coopérer entre elles afin de garantir un format de compétition favorisant la confrontation et permettant de crédibiliser les titres délivrés et les performances réalisées.</p>	<p>la priorité à la sécurité, la qualité d'accueil, le respect et l'épanouissement des personnes handicapées.</p> <p>L'esprit du mouvement paralympique est, en conformité avec la loi de 2005, de permettre à tous les sportifs, quels que soient leurs handicaps, la pratique et la confrontation sportive dans des conditions équitables, permettant la performance et le dépassement de soi, tout en évitant le risque de sur-handicap.</p> <p>Le Comité paralympique et sportif français est le garant de cet esprit, notamment dans le cadre de la pratique compétitive. Il encourage les fédérations sportives adhérentes à coopérer entre elles afin de garantir un format de compétition favorisant la confrontation et permettant de crédibiliser les titres délivrés et les performances réalisées.</p> <p>Le CPSF est régi par les présents statuts en conformité avec les règles du Comité International Paralympique (IPC) auquel il est affilié, et dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.</p>
--	--	---

La modification des statuts est adoptée à l'unanimité des présents.

La présidente conclut l'assemblée générale extraordinaire et invite l'ensemble des fédérations présentes à se retrouver le 19 juillet 2016 à la Halle de La Villette pour les J-50 avant les Jeux paralympiques.



La Présidente
Emmanuelle ASSMANN



Le Secrétaire Général
Marc TRUFFAUT